

mes qui donnent de bons résultats. Qu'a-t-il l'intention de faire?

● (1425)

**M. Axworthy:** Madame le Président, le député a souvent rappelé à la Chambre qu'il possède des diplômes universitaires très élevés et comme il doit le savoir, l'instruction publique relève des gouvernements provinciaux. S'il y a carence quelque part, c'est au niveau des systèmes provinciaux d'instruction publique qui ne réussissent pas à faire apprendre à la jeunesse ces éléments de base que sont la lecture et l'écriture.

Je crois, madame le Président, qu'il incombe au gouvernement de fournir une formation sur le plan industriel et au niveau des institutions mais les gouvernements provinciaux doivent également reconnaître leurs propres responsabilités.

\* \* \*

### LES AFFAIRES MUNICIPALES

#### LA SUPPRESSION DU PROGRAMME DE CONTRIBUTION AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St-James):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la SCHL. Hier il a informé la Chambre d'une façon péremptoire que le gouvernement mettait fin à son programme de contribution aux services municipaux. Le 26 octobre le ministre a donné à la Chambre l'assurance qu'il reconnaissait la nécessité de ce programme qui permet de consacrer 1.5 milliard de dollars à des travaux de construction chaque année. Il aide ainsi des municipalités à offrir des services essentiels et à procéder à des travaux d'amélioration d'anciens quartiers partout au Canada. Compte tenu de cette assurance, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement met fin à un programme pour lequel on s'accorde à reconnaître qu'il existe un besoin évident.

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, comme je l'ai dit hier, la décision de mettre un terme au programme lorsque son financement parviendra à expiration en mars 1982 est une décision difficile. Elle nous a obligés à faire plusieurs choix délicats. Par exemple, quelles sont les responsabilités du gouvernement fédéral à ce niveau? Quelles sont aussi les responsabilités des gouvernements provinciaux et municipaux? Le gouvernement fédéral devrait-il financer la construction d'édifices municipaux? Nous devons donc nous demander si cela est raisonnable dans le contexte actuel.

Pour répondre aux députés d'en face qui réclament des subventions supplémentaires pour des programmes aussi intéressants que les programmes de rénovation des logements pour autochtones et des logements ruraux . . .

**M. Paproski:** Répondez à la question.

**M. Cosgrove:** . . . et la stimulation de l'industrie par le biais de la mesure budgétaire relative aux MURBs, je dirai qu'il convient de se demander si le gouvernement ne doit pas accorder une plus grande priorité à certains autres programmes. Voilà une partie des explications, madame le Président.

**M. Keeper:** Madame le Président, les collectivités ressentiront certainement les effets de cette décision. Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le gouvernement fédéral a décidé, dans son nouveau budget, de consacrer moins d'argent aux services sociaux, aux soins de santé, à l'enseigne-

### Questions orales

ment postsecondaire, et à l'aide aux handicapés. Il a par ailleurs décidé d'augmenter les cotisations des travailleurs et des employeurs au régime d'assurance-chômage. Hier, les sommes consacrées au programme de contribution aux services communautaires ont été réduites. Le ministre peut-il dire à la Chambre si cette attaque en règle contre des programmes essentiels fait partie d'une stratégie mise au point par le gouvernement fédéral pour se soustraire à ses responsabilités en prétextant l'importance du déficit pour obliger les autorités locales et les gouvernements provinciaux à supporter ce fardeau?

**M. Cosgrove:** Madame le Président, le député a commis deux erreurs dans son préambule. D'une part, le gouvernement n'a effectué aucune coupure dans le budget des programmes sociaux. On aurait tort de prétendre le contraire.

**M. Clark:** Si, il y a eu des coupures.

**M. Cosgrove:** D'autre part, comme je l'ai indiqué, le programme n'a pas été supprimé; il y a seulement eu une révision des priorités. Si nous voulons en effet satisfaire de nouveaux besoins urgents, il nous faut modifier nos plans et transférer des fonds d'un programme à un autre. Par conséquent, ni dans un cas ni dans l'autre, il n'y a eu de coupures.

**M. Keeper:** Madame le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse encore au même ministre. Le gouvernement libéral a prouvé, depuis des années, qu'il était passé maître dans l'art de donner d'une main et de reprendre de l'autre. Par ailleurs, le bilan de l'administration libérale est bien décevant en ce qui concerne le respect de ses engagements envers les Canadiens, et j'aimerais donc que le ministre nous dise quelles nouvelles priorités sociales il va prétexter encore pour utiliser les sommes qu'il récupère en rompant ses engagements envers les communautés locales de ce pays?

**M. Cosgrove:** Madame le Président, je n'ai aucune excuse à fournir en tant que ministre pour avoir pris des mesures qui répondent à des besoins en matière sociale et pour avoir augmenté de 5,000 le nombre des habitations à loyer modique qui seront construites cette année, dans le cadre du présent exercice financier. Je ne présente pas non plus d'excuses pour avoir financé le programme de rénovation des maisons qui est une initiative importante pour le bâtiment et pour le maintien des emplois dans ce secteur. Je ne présente pas mes excuses non plus pour avoir aidé le bâtiment à appliquer les dispositions du programme MURB qui figuraient dans le budget. Toutes ces initiatives sont importantes. Les demandes des subventions d'augmentation dans le secteur du logement pour les autochtones et dans les zones rurales constituent un autre élément important dont je tiendrai compte quand nous reverrons le budget et quand nous envisagerons de réorienter d'autres priorités.

\* \* \*

● (1430)

### LE LOGEMENT

#### LES MESURES POUR RELANCER LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES LOCATIFS

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, nous venons d'entendre le ministre chargé du logement. Nous savons que les effectifs spécialisés du bâtiment comptent 10 p. 100 de chômeurs. Ma question s'adresse au ministre de l'Em-